



PROTECTION DE L'ENFANCE

Quand les enfants font du cinéma

. R. Lange

Le Village d'enfants de Villabé a accueilli une équipe d'étudiants en cinéma venue tourner un court-métrage dans le cadre de l'opération Action Enfance fait son cinéma.

« On est prêts, il ne manque plus que les acteurs ! » Depuis le dimanche 16 février, le Village d'enfants de Villabé vit au rythme du 7e art. Dans le cadre de la troisième édition de l'opération "Action Enfance fait son cinéma", l'établissement d'accueil et de protection d'enfants placés sur décision du juge accueille en effet une équipe d'étudiants de l'école de cinéma Eicar pour le tournage d'un court-métrage mettant en scène une vingtaine de jeunes du village. « En cette troisième année de partenariat, cet événement est attendu par les enfants, explique Nathalie Agamis, directrice du Village d'enfants de Villabé. Cela apporte un véritable dynamisme sur du long terme avec la préparation des tenues ou l'accueil des étudiants. » Autre bénéficiaire notable, les enfants découvrent par ce biais l'ambiance d'un plateau de tournage et les nombreux métiers qui composent la création d'un film. De quoi donner des idées à certains pour leur futur professionnel.



L'école Jean-Jaurès a accueilli l'une des scènes du scénario imaginé par les étudiants de l'école Eicar.

Pour l'heure, les enfants tournent dans l'école Jean-Jaurès sur un scénario imaginé par les étudiants : un adulte en pleine dépression consulte une clinique gérée... par des enfants. De quoi poser un regard décalé et enfantin sur le monde médical. Le tout avec la participation en guest star de l'acteur Marc Samuel. Une remise de prix au Grand Rex viendra récompenser les meilleurs courts métrages (parmi les quinze participants) à l'occasion de trois palmes : le prix du Jury, le prix du Public et un prix Coup de coeur.

Pour en savoir plus

La fondation Action Enfance, au service de la protection de l'enfance

Créée il y a plus de 60 ans et installée depuis 1971 à Villabé, la fondation accueille des enfants séparés de leurs parents sur décision du juge des enfants pour cause de maltraitance, négligences ou encore graves difficultés familiales. Placés dans des maisons mitoyennes en compagnie d'éducateurs qui les accompagnent au quotidien, les fratries intègrent ainsi un Village au sein duquel les salariés de la

fondation mènent à bien leurs trois missions : accueillir, éduquer et protéger les jeunes enfants. ■